



## Règlement CROQ MENU 2020/2021

[croqmenu@gmail.com](mailto:croqmenu@gmail.com)

**EXEMPLAIRE A RETOURNER**

1/ Le restaurant scolaire est une association gérée par des parents d'élèves BENEVOLES.

Il fonctionne tous les jours d'école selon le calendrier académique.

Pour le mercredi midi, tous les enfants peuvent déjeuner à la cantine, même s'ils ne fréquentent pas le centre de loisirs de l'après-midi (départ de l'enfant entre 13h et 13h30).

2/ Il est ouvert à tous les enfants, dont les familles sont à jour de la cotisation annuelle et les enfants préalablement inscrits selon les modalités en vigueur.

3/ L'adhésion annuelle est de : **20 Euros par famille, à régler par chèque lors de l'inscription**. Le prix du repas est fixé à **4,70 €**.

#### 4/ Modalités :

L'inscription sera validée à réception des éléments suivants :

- La fiche d'inscription avec votre adresse mail
- Un RIB
- Le mandat de prélèvement SEPA signé par le titulaire du RIB
- Le règlement signé
- Un chèque d'adhésion de 20 €

Les repas des jours d'école seront programmés au moyen du logiciel ROPACH accessible via l'adresse ci-dessous :

[www.ropach.com](http://www.ropach.com)

Pour l'utilisation du logiciel, se référer au mode opératoire présent sur la page d'accueil du site Ropach.

Chaque famille recevra par mail un mot de passe personnel (modifiable à tout moment), l'identifiant étant votre adresse email renseignée à l'inscription.

Le règlement se fera **obligatoirement** par prélèvement mensuel au réel **entre le 5 et le 10 du mois suivant**.

En cas de changement de coordonnées bancaires, les parents doivent fournir le formulaire SEPA complété et signé (disponible sur le site de la Mairie de Parcieux), accompagné du nouveau RIB.

En cas de rejet de prélèvement entraînant des frais bancaires, Croq Menu se réserve le droit de refacturer ces frais à la famille. La régularisation devra être effectuée sous un mois. Dans le cas contraire, Croq Menu se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant à la cantine.

#### 5/ Modifications : Ajout ou annulation de repas.

Bien que les inscriptions soient faites à l'avance, une certaine souplesse d'utilisation est possible en cas de force majeure.

Vous pouvez ajouter ou annuler un repas en vous rendant dans l'onglet « planning » et en cochant ou décochant les jours concernés.

**ATTENTION : Les repas peuvent être annulés ou ajoutés au plus tard :**

**Pour le Lundi :**

**Le vendredi jusqu'à 9h00**

**Pour le Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :**

**La veille jusqu'à 9h00**

**TOUT REPAS NON ANNULE DANS LES DELAIS SERA FACTURE, QUEL QUE SOIT LE MOTIF DE L'ABSENCE, le fournisseur nous imposant ces mêmes délais.**

Les enfants absents des cours pour maladie ne seront pas acceptés à la cantine sous prétexte que le repas n'a pu être annulé. De même, que pour des raisons de normes sanitaires et de responsabilité, les repas ne peuvent être consommés que sur place.

En revanche, il est possible qu'un enfant inscrit déjeune à la cantine en cas d'absence de son instituteur ; il devra pour cela être accompagné par un adulte responsable et confié à 11h30 au personnel de la cantine puis récupéré auprès de ces mêmes personnes après le repas.

**Veillez à effectuer vos modifications sur le logiciel : notamment lors de l'absence de votre enfant ou lors des sorties scolaires si vous ne souhaitez pas le pique-nique fourni par Croq'Menu.**

**En cas de départ en cours d'année, il appartient à la famille d'informer Croq Menu par mail de la date de fin d'inscription des enfants.**

**6/ Centre de loisirs pendant les vacances scolaires :**

Lors des vacances scolaires, les repas devront être commandés sur le site de Ropach par les parents. La facture correspondante sera éditée le mois suivant et le prélèvement correspondant sera effectué par Croq'Menu..

7/ Les repas sont livrés chaque matin par la société RPC, située à MANZIAT (71) en liaison froide.

8/ Deux services sont assurés en fonction du nombre d'enfants inscrits.

9/ Afin de ne pas trop salir les jours de mauvais temps, les enfants doivent se déchausser. Prévoir si vous le souhaitez des chaussons, sinon les enfants resteront en chaussettes.

10/ En cas de traitements médicamenteux, les parents doivent fournir une autorisation datée et signée, ainsi qu'une copie de l'ordonnance et dans la mesure du possible prévenir un adulte responsable à l'avance.

Dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), la famille doit obligatoirement nous transmettre un exemplaire, accompagné des médicaments nécessaires.

11/ En cas d'urgence et dans l'impossibilité de joindre la ou les personnes indiquées sur la fiche de renseignements, nous ferons appel aux pompiers qui décideront de la nécessité d'une hospitalisation et du choix de l'établissement.

**12/ Un comportement correct des enfants est exigé : politesse, respect du personnel et des camarades, respect de la nourriture et du matériel.**

Les enfants mangent dans le calme, aident à mettre et débarrasser la table et jouent calmement pendant le temps de récréation, de manière à reprendre la classe l'après-midi dans de bonnes conditions.

13/ Un enfant qui perturbe le bon fonctionnement du restaurant scolaire verra ses parents avertis de son comportement. **Une exclusion temporaire, voire définitive, pourra être envisagée.**

**14/ Le règlement intérieur de l'école s'applique également pendant le temps de cantine.**

Vous acceptez que Croq Menu mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec elle. En l'occurrence, vous autorisez Croq Menu à communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge nécessaire afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses projets via les coordonnées collectées dans le formulaire.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, Croq Menu s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles.

Je m'engage à respecter ce règlement, indispensable pour le bon fonctionnement et le bien être de tous.

A Parcieux, le .....

FAMILLE : .....

Signature du responsable légal

Signature de l'enfant ou des enfants



## Règlement CROQ MENU 2020/2021

[croqmenu@gmail.com](mailto:croqmenu@gmail.com)

**EXEMPLAIRE A CONSERVER**

1/ Le restaurant scolaire est une association gérée par des parents d'élèves BENEVOLES.

Il fonctionne tous les jours d'école selon le calendrier académique.

Pour le mercredi midi, tous les enfants peuvent déjeuner à la cantine, même s'ils ne fréquentent pas le centre de loisirs de l'après-midi (départ de l'enfant entre 13h et 13h30).

2/ Il est ouvert à tous les enfants, dont les familles sont à jour de la cotisation annuelle et les enfants préalablement inscrits selon les modalités en vigueur.

3/ L'adhésion annuelle est de : **20 Euros par famille, à régler par chèque lors de l'inscription**. Le prix du repas est fixé à **4,70 €**.

#### 4/ Modalités :

L'inscription sera validée à réception des éléments suivants :

- La fiche d'inscription avec votre adresse mail
- Un RIB
- Le mandat de prélèvement SEPA signé par le titulaire du RIB
- Le règlement signé
- Un chèque d'adhésion de 20 €

Les repas des jours d'école seront programmés au moyen du logiciel ROPACH accessible via l'adresse ci-dessous :

[www.ropach.com](http://www.ropach.com)

Pour l'utilisation du logiciel, se référer au mode opératoire présent sur la page d'accueil du site Ropach.

Chaque famille recevra par mail un mot de passe personnel (modifiable à tout moment), l'identifiant étant votre adresse email renseignée à l'inscription.

Le règlement se fera **obligatoirement** par prélèvement mensuel au réel **entre le 5 et le 10 du mois suivant**.

En cas de changement de coordonnées bancaires, les parents doivent fournir le formulaire SEPA complété et signé (disponible sur le site de la Mairie de Parcieux), accompagné du nouveau RIB.

En cas de rejet de prélèvement entraînant des frais bancaires, Croq Menu se réserve le droit de refacturer ces frais à la famille. La régularisation devra être effectuée sous un mois. Dans le cas contraire, Croq Menu se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant à la cantine.

#### 5/ Modifications : Ajout ou annulation de repas.

Bien que les inscriptions soient faites à l'avance, une certaine souplesse d'utilisation est possible en cas de force majeure.

Vous pouvez ajouter ou annuler un repas en vous rendant dans l'onglet « planning » et en cochant ou décochant les jours concernés.

**ATTENTION : Les repas peuvent être annulés ou ajoutés au plus tard :**

**Pour le Lundi :**

**Le vendredi jusqu'à 9h00**

**Pour le Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :**

**La veille jusqu'à 9h00**

**Aucune modification ne sera enregistrée** auprès des institutrices, ATSEM, via le cahier de liaison ou le téléphone de l'école, dans les couloirs...

**TOUT REPAS NON ANNULE DANS LES DELAIS SERA FACTURE, QUEL QUE SOIT LE MOTIF DE L'ABSENCE, le fournisseur nous imposant ces mêmes délais.**

Les enfants absents des cours pour maladie ne seront pas acceptés à la cantine sous prétexte que le repas n'a pu être annulé. De même, que pour des raisons de normes sanitaires et de responsabilité, les repas ne peuvent être consommés que sur place.

En revanche, il est possible qu'un enfant inscrit déjeune à la cantine en cas d'absence de son instituteur ; il devra pour cela être accompagné par un adulte responsable et confié à 11h30 au personnel de la cantine puis récupéré auprès de ces mêmes personnes après le repas.

**Veillez à effectuer vos modifications sur le logiciel : notamment lors de l'absence de votre enfant ou lors des sorties scolaires si vous ne souhaitez pas le pique-nique fourni par Croq'Menu.**

**En cas de départ en cours d'année, il appartient à la famille d'informer Croq Menu par mail de la date de fin d'inscription des enfants.**

**6/ Centre de loisirs pendant les vacances scolaires :**

Lors des vacances scolaires, les repas devront être commandés sur le site de Ropach par les parents. La facture correspondante sera éditée le mois suivant et le prélèvement correspondant sera effectué par Croq'Menu..

7/ Les repas sont livrés chaque matin par la société RPC, située à MANZIAT (71) en liaison froide.

8/ Deux services sont assurés en fonction du nombre d'enfants inscrits.

9/ Afin de ne pas trop salir les jours de mauvais temps, les enfants doivent se déchausser. Prévoir si vous le souhaitez des chaussons, sinon les enfants resteront en chaussettes.

10/ En cas de traitements médicamenteux, les parents doivent fournir une autorisation datée et signée, ainsi qu'une copie de l'ordonnance et dans la mesure du possible prévenir un adulte responsable à l'avance.

Dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), la famille doit obligatoirement nous transmettre un exemplaire, accompagné des médicaments nécessaires.

11/ En cas d'urgence et dans l'impossibilité de joindre la ou les personnes indiquées sur la fiche de renseignements, nous ferons appel aux pompiers qui décideront de la nécessité d'une hospitalisation et du choix de l'établissement.

**12/ Un comportement correct des enfants est exigé : politesse, respect du personnel et des camarades, respect de la nourriture et du matériel.**

Les enfants mangent dans le calme, aident à mettre et débarrasser la table et jouent calmement pendant le temps de récréation, de manière à reprendre la classe l'après-midi dans de bonnes conditions.

13/ Un enfant qui perturbe le bon fonctionnement du restaurant scolaire verra ses parents avertis de son comportement. **Une exclusion temporaire, voire définitive, pourra être envisagée.**

**14/ Le règlement intérieur de l'école s'applique également pendant le temps de cantine.**

Vous acceptez que Croq Menu mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec elle. En l'occurrence, vous autorisez Croq Menu à communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge nécessaire afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses projets via les coordonnées collectées dans le formulaire.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, Croq Menu s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles

Je m'engage à respecter ce règlement, indispensable pour le bon fonctionnement et le bien être de tous.

A Parcieux, le .....

FAMILLE : .....

Signature du responsable légal

Signature de l'enfant ou des enfants